



CONTRAT D'ENGAGEMENT VIN

du 1er mars 2019 au 29 février 2020

M. Robin Goutallier	NOM Prénom :
536 route de Romarand 69 430 Quincié en Beaujolais 04 74 65 90 06 goutallier.robin@orange.fr	Téléphone(s) : Mail :
Ci-après dénommé « le producteur »	Ci-après dénommé « le consom'acteur »

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur.

Il ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consomm'acteur soit à jour de sa cotisation MJC et de sa cotisation au Réseau AMAP AuRA.

ENGAGEMENT

Le consom'acteur s'engage à assurer au moins 1 permanence par an

Le consom'acteur s'engage à venir récupérer aux dates indiquées les colis commandés. Il est de sa responsabilité de s'organiser en cas d'absence pour faire récupérer son colis

Le consom'acteur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production de vins naturels bio (variétés de goût important d'un millésime à l'autre).

Le consom'acteur participe à la **conversion en bio** de parcelles sur Quincié et Marchamp.

Conversion entamée en 2018 (bureau veritas) après 4 ans de test du cahier des charges bio

Le consom'acteur sera invité une fois dans l'année à participer à une demi journée sur l'exploitation pour comprendre les enjeux, les spécificités et difficultés de la viticulture bio.

Le producteur s'engage à fournir un vin de France dit naturel : cahier des charges bio à la vigne et absence d'intrants à la cave ce qui correspond à une vinification en levures indigènes et sans sulfitage. Cépage Gamay issu de parcelles sur le terroir beaujolais.

Le producteur s'engage à organiser dans l'année une demi journée sur l'exploitation : temps d'échange, de travail ou de découverte des contraintes de la culture en bio, en particulier le désherbage à la charrue et à la pioche.

DURÉE

Le dit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit **du 1er mars 2019 au 29 février 2020**.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à la seule condition qu'il désigne un remplaçant pour prendre la suite de ce même contrat (sauf cas de force majeure).

DISTRIBUTION

La distribution des colis se fait sur le lieu de distribution défini par l'association (MJC Amplepuis), les **deuxièmes vendredis de chaque mois** de 18h45 à 20h sauf en juillet et août.

COLIS

Le producteur propose des colis de **3 ou 6 bouteilles** disponibles en **4 millésimes** (pas tous disponibles sur tous les mois du contrat) à goûter lors de l'AG !

→ millésime 2015 : puissant et plein d'arômes, qui a bien évolué en bouteille ... mais il est épuisé !!! Il faudra venir à l'exploitation pour en boire les derniers flacons .

→ millésime 2016 : peu tannique, léger, un peu poivré. Un millésime curieux.

→ millésime 2017, cuvée ÉMIL : tannique, équilibré et puissant. On y retrouve des arômes typiques des vins naturels. Un régal.

→ millésime 2018, « y'a pas que d'la pomme... » : droit et fruité. Il plaît à pas mal de monde, il a failli s'appeler cuvée plaisir !

→ millésime 2019 : il n'est pas encore produit mais promis, j'y mettrai tout le coeur et la sueur nécessaire pour que mon 5^{ème} vin nature soit une réussite.

CHOIX RETENUS : millésime et date de livraison

Le consommateur choisit ses livraisons dans l'année avec un **minimum de commande annuel de 6 bouteilles**

Mois	2016	2017	2018	2019	Coffret cadeau 3 millésimes 17-18 et 19 brut-de-cuve
	Type colis / Quantités: précisez 3 ou 6 btl / 1 x ou 2x,... exemples : 2x 6btl 3 btl				Quantité
Mars 19					
Avril 19					
Mai 19					
Juin 19					
Septembre 19					
Octobre 19					
Novembre 19 → VIN NOUVEAU brut de cuve					
Décembre 19 → coffret CADEAU					
Janvier 20					
Février 20					

COÛT- résumé

Type de colis (3 ou 6 Btl)	Quantité de colis (total annuel)	Prix unitaire (quelque soit le millésime)	Prix annuel : colonne(2)x colonne (3)
3 Btl en carton		22 €	€
6 Btl en carton		42 €	€
Coffret cadeau 3 millésimes		24 €	€
Somme totale à régler :			€

RÈGLEMENT

Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat en 1 ou plusieurs **chèque(s) libellé(s) au nom de Robin GOUTALLIER** et remis au producteur qui les débitera aux dates fixées avec le consommateur.

Le consommateur devra s'acquitter de la somme totale de € payée en (cochez) :

- 1 chèque de € encaissé le
- chèques de€ encaissé aux dates écrites au dos du chèque

SIGNATURE

Le consommateur accepte les conditions définies au présent contrat.

Fait à, le, en 3 exemplaires dont un pour chaque partie et un pour les coordonnateurs de l'AMAP UNI-TERRE

Le producteur :



Le consommateur :